

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 2 juillet 2021

**portant nomination d'une régisseuse d'avances et de recettes au centre de détention de
Roanne**

NOR : JUSK2120396A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des résidences administratives des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires d'outre-mer ainsi que des établissements pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2020 modifié portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 28 juin 2021,

Arrête :

Article 1er

Madame Virginie PILON, secrétaire administrative, est nommée en qualité de régisseuse d'avances et de recettes au centre de détention de Roanne à compter du 9 septembre 2021.

Article 2

Madame Virginie PILON est dispensée de cautionnement.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié au comptable assignataire par le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Fait le 2 juillet 2021


Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de la synthèse,

Gilles DUFNERR